

l'avait entendue, et j'ai décidé d'après ma manière d'interpréter les règlements que cela suffisait. Mais je crois qu'il serait très incommode de considérer la galerie comme faisant partie de la Chambre pour y parler et y voter, et j'aimerais à être autorisé par la Chambre à déclarer qu'à l'avenir la galerie ne fera plus partie de la Chambre.

M. BLAKE : Si la question est soumise à la Chambre pour être décidée, on ne devrait la régler qu'après y avoir suffisamment réfléchi. Je suis heureux de voir que le premier ministre, qui défendait cette pratique il y a dix minutes, trouve maintenant qu'elle est très incommode. Je m'accorde parfaitement avec lui.

M. ABBOTT : Nous ne devons pas oublier de bien considérer jusqu'à quel point nous abandonnons notre juridiction sur les galeries si ce règlement est adopté. Nous ne devons pas nous désister de notre droit de considérer les galeries comme faisant partie de la Chambre pour l'admission ou pour l'exclusion des étrangers.

M. L'ORATEUR : Comme faisant partie de la Chambre excepté pour parler ou pour y voter.

M. LANDERKIN : Si le fait d'entendre lire la motion donne le droit de voter, je puis dire que l'autre soir j'étais debout dans le vestibule, où j'ai entendu très distinctement lire une motion, et puisqu'il est possible de l'entendre distinctement, pourquoi ne pas permettre de voter à celui qui l'entend lire de la galerie.

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI.

Le bill suivant (du Sénat) est présenté et lu la première fois :

Bill (n° 107) : "Acte pour amender les actes 40 Vic., chap. 49, et 45 Vic., chap. 24, relatifs aux sociétés permanentes de construction et aux compagnies de prêt et d'épargne opérant en Ontario," est lu pour la première fois.—(M. Cameron, Victoria).

L'ACTE CONCERNANT LA VENTE DES LIQUEURS DE 1883.

Sir JOHN A MACDONALD : Je propose que la motion de M. Houde, dans les avis de motion : "Que cette Chambre est d'avis que l'Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883, devrait être abrogé," soit le premier ordre du jour pour lundi prochain, et qu'elle ait la priorité immédiatement après les affaires de routine.

M. BLAKE : Il y a quelque temps, il a été entendu dans cette Chambre que cette motion serait discutée aujourd'hui. On sait que l'honorable député de Huron-Ouest (M. Cameron), avait donné un avis de motion sur cette question; mais comme nous désirions en venir à une discussion, la priorité fut accordée à celle de l'honorable député de Maskinongé (M. Houde), et à différentes reprises cette motion fut remise à plus tard, sous divers prétextes. Finalement, on convint qu'elle serait discutée aujourd'hui. Hier soir même, lors de l'ajournement, j'ai demandé à l'honorable monsieur de dire quelle question du gouvernement il amènerait après cette motion, si elle devait être discutée la première, car elle pourrait probablement être réglée avant l'ajournement, et qu'est-ce qui viendrait après. L'honorable monsieur répondit qu'il prendrait la première question du gouvernement sur l'ordre du jour. J'ai fait remarquer que cette question ne prendrait pas beaucoup de temps et j'ai demandé ce qui aurait lieu ensuite. Il répondit que la Chambre se formerait probablement en comité des voies et moyens. Il propose maintenant, sans aucun avis, que l'arrangement conclu par toute la Chambre, quant à l'ordre des questions pour le travail d'aujourd'hui, soit mis de côté, et que la motion de l'honorable député de Maskinongé ne soit pas discutée, bien

M. L'OBATEUR.

qu'il fût convenu depuis plusieurs jours qu'elle devait venir aujourd'hui, et bien que l'entente fut renouvelée et confirmée hier soir.

Ces arrangements contractés par la Chambre sont des arrangements sacrés, des arrangements en vertu desquels agissent les députés des deux côtés de la Chambre. Ce sont des arrangements concernant la dépêche des affaires publiques, et s'ils sont brisés sans motif, sans explication, sans raisons justifiables, et sans qu'ils soient remplacés par d'autres, il devient tout à fait impossible de conduire efficacement les affaires publiques. Je crois que j'ai raison de me plaindre de ce que l'honorable monsieur ne nous ait pas fait part de son intention de défaire cet arrangement, et ces raisons sont d'autant plus fortes que l'on m'a dit hier qu'il ne serait pas tenu. Si mes renseignements sont exacts, il a été convenu entre le gouvernement et l'honorable député de Maskinongé, que sa motion ne viendrait pas devant la Chambre aujourd'hui, mais serait remise à lundi. J'ai encore de plus graves raisons de me plaindre, si en vertu de cet arrangement, cette décision a été prise hier.

Il est difficile de comprendre comment la conversation qui a eu lieu hier a pu avoir lieu, comment cet arrangement qui avait eu lieu a pu être confirmé. Voilà le premier point; le second c'est que je crois que la motion devrait être discutée immédiatement. Je ne vois aucune raison pour la remettre à plus tard. Je ne vois pas l'honorable député à son siège, mais il n'y a pas de doute qu'il est dans les environs. Je l'ai vu il n'y a pas longtemps et il m'a dit qu'il serait à sa place cette après-midi. S'il n'est pas ici c'est parce qu'il est averti que le gouvernement doit insister pour obtenir ce nouveau délai.

Je crois que c'est un jour très favorable pour discuter cette motion. C'est un des jours qui nous ont été pris par le gouvernement, mais il nous a été pris presque simultanément à l'entente que ce jeudi serait consacré à la discussion de cette motion. A présent l'honorable monsieur vient nous dire : "Non; nous prenons la journée pour les affaires du gouvernement," bien qu'à venir jusqu'à deux ou trois heures passées, lorsque nous avons appris cette rumeur, nous avions raison de croire que cette question des licences, qui est très importante, qui agite les esprits dans le pays et dans la Chambre, serait le cheval de bataille de la journée. L'honorable monsieur nous dit : "Je propose de remettre cette discussion à lundi."

Voquez les avis de motion pour lundi : Entre autres questions il y a un bill très important; celui de l'érection en corporation de l'ordre orangiste.

Par cet arrangement ce bill sera laissé de côté pour cette session, car le temps pour recevoir les rapports sur les bills privés expire dans quelques jours, après lundi prochain et avant le lundi suivant; il ne pourra pas venir efficacement devant la Chambre à cette session. De plus il est rumeur que le gouvernement a l'intention de prendre tous les autres lundis.

Je suppose que l'honorable premier ministre s'est consulté avec l'honorable ministre du revenu de l'intérieur, et que l'orange et le vert sont tout à fait d'accord sur cette question. Quelles que soient les divergences d'opinions qui aient existé entre eux il y a quelque temps, et qui ont amené une séparation douloureuse mais, heureusement que temporaire sur cette question-ci, ils sont tout à fait d'accord.

Mais il y a encore beaucoup plus que cela. Il y a trois ou quatre pages d'avis de motions très importantes, entre les mains de différents députés privés, qui doivent venir ce jour-là et qui devraient venir, mais qui ne le pourront pas si le gouvernement met à exécution son intention de prendre les lundis. Je crois qu'il y a de grandes objections à la motion de l'honorable monsieur, et je propose l'amendement suivant :

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants; "il a été convenu dans cette Chambre que la motion Co-